



**RANDONNEE MOTOCYCLISTE**  
**Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme**

**« Balade en Pays Mellois »**  
**18 et 19 avril 2020 – BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79170)**

**DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION**

**POINT DE REGROUPEMENT – ACCUEIL :**

Maison Familiale Rurale, 47 avenue de Poitiers (D740), point GPS 46.15254 / 0.21094  
79170 BRIOUX-SUR-BOUTONNE, le samedi 18 avril à partir de 10h00.  
(le repas du samedi midi sera géré individuellement par les participants)

**LIEU D'HÉBERGEMENT :**

Maison Familiale Rurale de Brioux-sur-Boutonne, en chambres multiples (lits simples et superposés).  
(Couvertures fournies. Prévoir les draps, oreillers et taies, ou bien les duvets).

**MONTANT DE LA PARTICIPATION :**

Comprenant :

- la participation aux randonnées du week-end
- l'hébergement en chambres multiples
- les repas du samedi soir et du dimanche midi
- le petit-déjeuner du dimanche
- les visites et autres animations

<b>Licenciés FFM 2020</b>	<b>60,00 €</b>
Enfants - de 16 ans	<b>52,00 €</b>
<b>Non licenciés FFM 2020</b>	<b>65,00 €</b>
Adhérents Moto-Club Rochelais	<b>55,00 €</b>
Enfants - de 16 ans	<b>52,00 €</b>

**INSCRIPTIONS :**

Capacité d'accueil maximum : **50 personnes**

**Une fois cette capacité atteinte, les inscriptions seront clôturées. Il sera proposé aux personnes désirant encore s'inscrire, de les mettre sur une liste d'attente en fonction de la date de réception de leurs inscriptions.**

Période d'inscription : **De la parution du règlement intérieur jusqu'au 3 avril 2020**

**Au-delà de cette date les inscriptions seront majorées de 10 Euros. Pas d'inscription sur place.**

Inscriptions et renseignements :

**Jacques LACOUR**

**courriel : moto-club.rochelais17@orange.fr**



**RANDONNEE MOTOCYCLISTE**  
**Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme**

**« Balade en Pays Mellois »**  
**18 et 19 avril 2020 – BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79170)**

**PROGRAMME DU WEEK-END**

**SAMEDI 18 avril :**

- 11 h 00 - Ouverture de l'accueil des participants
- Accueil et installation des participants à la Maison Familiale à Brioux
- Quartier libre en attendant l'heure de départ des randonnées touristiques.
- 14 h 30 - Départ de la première randonnée touristique.
- 15 h 00 - Départ de la deuxième randonnée touristique
- 18 h 00 - Retour de la première randonnée touristique
- Quartier libre en attendant l'heure du repas
- 19 h 00 - Retour de la deuxième randonnée touristique
- 20 h 30 - Repas en commun au centre de vacances
- 22 h 00 - Soirée amicale en musique.

**DIMANCHE 19 avril :**

- 8 h 00 - Petit-déjeuner
- 9 h 30 - Départ du circuit touristique encadré de la matinée
- 12 h 00 - Repas en commun à la Maison familiale
- 14 h 30 - Clôture de la randonnée motocycliste "Balade en Pays Mellois"

***Avant leur départ les participants devront remettre leurs chambres dans le même état qu'ils les ont trouvées à leur arrivée.***  
***Nous les en remercions d'avance !!!***



**RANDONNEE MOTOCYCLISTE**  
**Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme**

**« Balade en Pays Mellois »**  
**18 et 19 avril 2020 – BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79170)**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Art. 1 – Organisation :** Le Moto-Club Rochelais organise les 18 et 19 avril 2020, une randonnée motocyclistes dénommée “Balade en Pays Mellois”, comptant pour les classements du Championnat de France de Tourisme des Randonneurs FFM, et le Championnat de Tourisme de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

**Art. 2 – Accueil :** L'accueil des participants se fera le samedi 18 avril de 10h00 à 20h00, à la Maison familiale Rurale de Brioux-sur-Boutonne (79170), point GPS 46.15254 / 0.21094, où se tiendront l'hébergement et la restauration et d'où partiront les randonnées touristiques du samedi et du dimanche.

**Le nombre de participants est fixé à 50 personnes maximum.**

**Art. 3 – Condition d'admission :** Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars et de quads homologués, assurés et en bon état de marche. Pour être pris en compte dans les classements des différents championnats et trophées, les participants devront être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme 2020 et participer à cette organisation, du samedi après-midi au dimanche après-midi. Les non-licenciés seront admis hors classements.

**Art. 4 – Contrôle :** les participants devront se présenter au contrôle munis de leur permis de conduire, carte grise et carte verte d'assurance du véhicule. Ils devront avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant le départ des randonnées.

**Tout véhicule non conforme sera refusé au départ des randonnées touristique.**  
**L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**

**Art. 5 – Inscription :** Les droits d'inscription sont fixés sur la base de 65 €uros pour le week-end (du samedi 14 heures au dimanche 14 heures 30). Les licenciés FFM, les membres du Moto-Club Rochelais et les enfants de moins de 16 ans bénéficieront de tarifs particuliers comme indiqués sur le bulletin d'inscription.

Les inscriptions seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement.

**Les licenciés de la F.F.M. et les membres du Moto-Club Rochelais seront prioritaires  
jusqu'au 13 mars 2020**

Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés d'une fiche individuelle pour chaque moto et du chèque de règlement libellé au nom du Moto-Club Rochelais :

**Monsieur Jacques LACOUR - 4 rue des Chênes, 17170 FERRIERES d'AUNIS**

**Impérativement avant le 3 avril 2020**

**Passé ce délai, les inscriptions ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles, et les tarifs seront majorés de 10 €uros. Aucune inscription ne sera prise sur place.**

**Toutefois, l'accueil maximum de la structure étant limitée, les inscriptions pourront être clôturées sans préavis avant cette date.**

La clôture anticipée des inscriptions sera alors annoncée sur la page d'accueil du site internet du Moto-Club Rochelais :

<http://moto-club-rochelais.e-monsite.com/>

Les participants ainsi refusés seront prévenus qu'ils sont sur une liste d'attente, en fonction de la réception de leurs inscriptions.

Les participants absents (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

**Art. 6 – Droit à l'image :** Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et ce sans limitation de durée.

**Art. 7 – Responsabilités :** En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Toutefois, le Moto-Club Rochelais souscritra une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GRAS SAVOYE, par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme.

**Art. 8 – Réclamations :** Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux dispositions et règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

visa Moto-Club Rochelais

visa L.M.R. Nouvelle Aquitaine

visa F.F.M.

EPREUVE FFM N° Sol7  
VISA LMPC N° 06-20  
ST-LÉGER de la MARTINIÈRE S10212020





**« Balade en Pays Mellois »**  
**18 et 19 avril 2020 – BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79170)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE**

à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT LE 3 avril 2020**

au Président du Moto-Club Rochelais

**Monsieur Jacques LACOUR - 4 rue des Chêne, 17170 FERRIERES D'AUNIS**

MOTO-CLUB ..... LIGUE .....

Adresse

.....  
.....

Tél : ..... courriel : .....

	NOM, Prénom	Ville de domicile	Moto Marque et Cylindrée.	pilote	Pass.	N° licence FFM
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

**Licenciés FFM 2020** X 60 € = €

- Enfants de – de 16 ans X 52 € = €

**Non licenciés FFM 2020** X 65 € = €

- Adhérents Moto-Club Rochelais X 55 € = €

- Enfants de – de 16 ans X 52 € = €

Ci-joint un chèque au nom du Moto-Club Rochelais du montant total des inscriptions = €

Ci-joint ..... fiches d'inscription moto individuelle, à remplir par chaque pilote.



**« Balade en Pays Mellois »**  
**18 et 19 avril 2020 – BRIOUX-SUR-BOUTONNE (79170)**

**FICHE D'INSCRIPTION MOTO INDIVIDUELLE**

**à renvoyer accompagnée du bulletin d'inscription et du règlement avant le 3 avril 2020**

Je soussigné, M. .... déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'organisation du Moto-Club Rochelais des 18 et 19 avril 2020.

Je m'engage à me conformer aux directives des organisateurs et les dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir du fait de ma propre responsabilité.

J'accepte l'exploitation à titre gratuit et non commercial de mon image par l'organisateur.

Je certifie mon permis de conduire valide et ma moto assurée et conforme au Code de la Route.

		PILOTE	PASSAGER
Nom et Prénom			
Nom du Moto-club et N° de licence FFM			
Adresse / Ville			
N° ① portable			
Email			
Moto	Marque / Cylindrée		
	Assurance	Adresse compagnie : N° de contrat :	

Mes permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance pourront m'être demandés pour vérification des renseignements de la présente fiche, et mon véhicule pourra être contrôlé.

La non-conformité ou le mauvais état de mon véhicule pourront m'empêcher de participer aux randonnées en groupe du samedi après-midi et du dimanche matin, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Date et signature du pilote :